

CGT KNORR BFI DUPPIGHEIM ½

CGT ALSA LUDRES

CGT HPCI LE MEUX/St vulbas



CGT AMORA-MAILLE CHEVIGNY

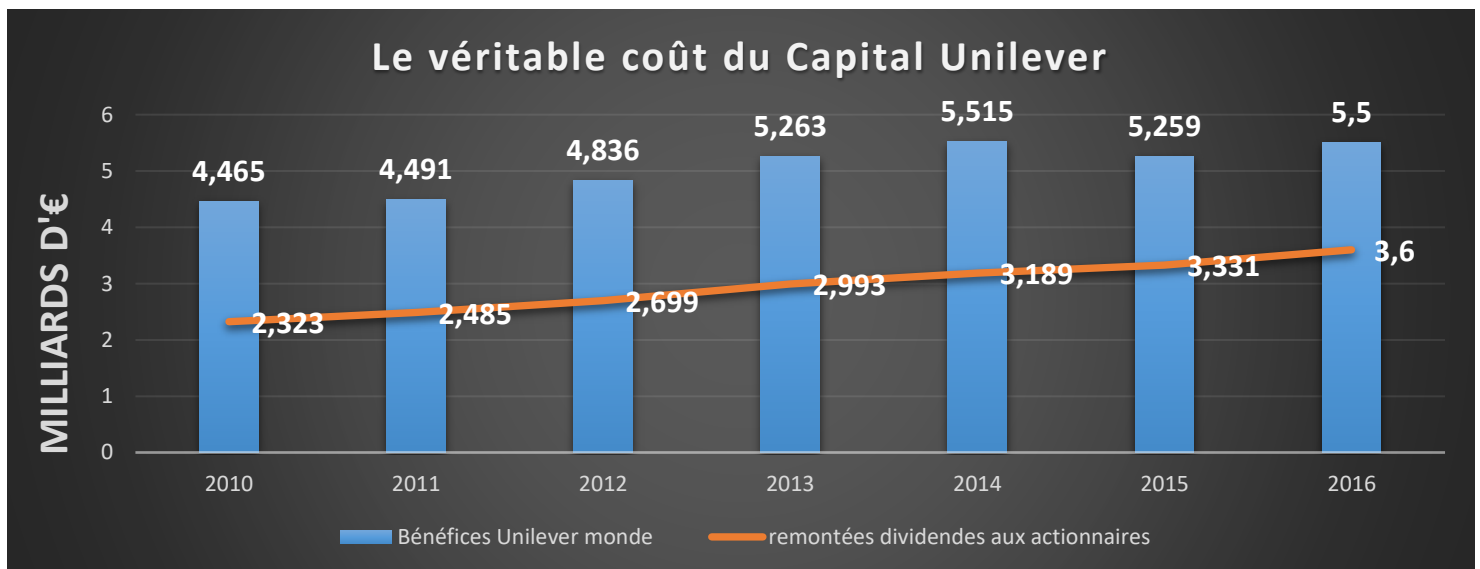
CGT SIEGE RUEIL

CGT MIKO SAINT-DIZIER

NAO 2017

NEGOCIATIONS SALARIALES, CEST VOTRE AFFAIRE !

A l'heure où des rendez-vous annuels vont se tenir dans les entreprises pour décider de l'évolution des salaires, les salariés doivent prendre en mains leur avenir, intervenir pour défendre leurs intérêts. Trois ans que le Groupe Unilever nous octroie de pitoyables augmentations générales (**0,8%** en 2014, **0,4%** en 2015, **0,7%** en 2016), malgré une santé toujours aussi florissante du Groupe Unilever, cette dernière dégageant chaque année d'énormes profits, comme vous le pouvez voir ci-dessous !



Les dividendes mis en paiement sur l'exercice continuent à progresser en 2016.

Il apparaît donc au final que le concept de « création de valeur partagée » a manifestement profité à des actionnaires dont la rémunération poursuit son mouvement historique de progression.

Pour les salariés, qui ont créé par leur travail les richesses de l'entreprise, la situation se dégrade au jour le jour avec toujours plus de pression, des plans de suppressions d'emplois, de restructuration, au nom « **des coûts et de la compétitivité** » !

Nos usines, nos emplois, nos industries, nos vies sont malades de ces politiques financières. Ce qui est utile à l'économie, c'est le niveau de vie de la population, des salariés et non le sort de quelques privilégiés. Ce sont les PDG et les capitalistes qu'ils représentent, qui coûtent cher à la collectivité, à l'économie, et non pas les salariés.

Une précarité toujours de plus en plus présente dans les usines et au siège, avec les abus sur le renouvellement du personnel intérimaire.

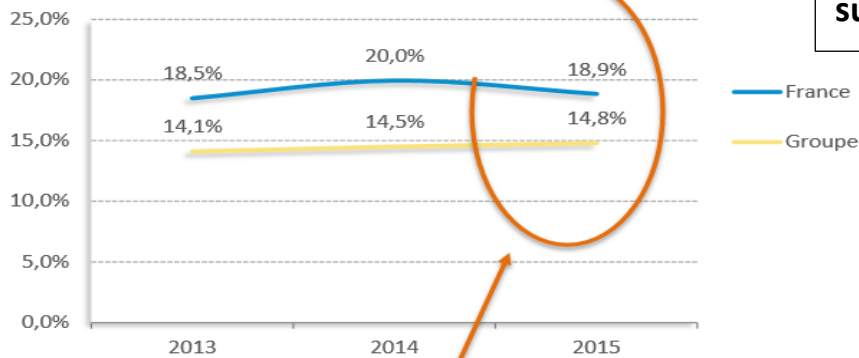
De surcroît, Unilever bénéficie de réductions de cotisations sociales et d'aides de l'Etat, au travers notamment du CICE et du pacte de responsabilité, sans aucune contrepartie, ni en emploi, ni en salaire. (CICE en 2014, 2015 et 2016, c'est près de **8 millions d'€**)

En 2017, le calcul du CICE se fera sur 7 % en 2017, (contre 6% en 2016) de la masse salariale. Sont concernés les salaires allant du SMIC (1466,62 €) jusqu'à 2,5 fois le SMIC soit 3666 €.

Selon votre salaire, l'employeur récupérera donc 7% sous forme de baisse d'impôt !

Baisse des cotisations familiales de 5,25% à 3,45% (-1,8 point). Suppression de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, instaurée en 2011 et supprimée en 2016 (surtaxe de 10,7%). Baisse de l'impôt sur les sociétés progressivement de 33,3% à 28% entre 2017 et 2020.

► Comparaison du taux de « Core Operating Margin » (% TO) entre la France et le groupe



La profitabilité de la France est plus élevée que celle du groupe. Ceci tient notamment à des investissements importants dans les pays émergents selon votre direction.

Sur un marché mature et ultra concurrentiel, la profitabilité de la France reste nettement supérieure à celle du groupe.



De l'argent il y en a, surtout lorsqu'il s'agit de gaver les actionnaires et dans **une logique d'optimisation fiscale**, la baisse de la participation devrait s'accroître cette année et pour les années à venir voire plus grand chose pour certains, **c'est révoltant !!!**

Rappel : pour une certaine catégorie socioprofessionnelle une prime sur les objectifs la « VARIABLE PAY » avec des montants pouvant atteindre 40% de leur salaire annuel.

Les primes varient de 2000€ à 57 000€ !

Et nous, on devrait encore se contenter des miettes, c'est du foutage de gueule...

Aujourd'hui, nous avons toutes les raisons de se révolter.

Il y a urgence à crier notre colère, à exiger notre dû.

Il y a urgence à intervenir, à stopper cette spirale d'attaques contre nos droits, nos emplois, nos vies.

C'est par la lutte que les anciens ont gagnés des droits dont nous profitons tous ! C'est par la lutte que nous devons les défendre pour les transmettre à nos enfants.

